

Communiqué

Les membres de la réunion de travail covid/interclubs se sont réunis avec, comme objectifs :

- De respecter les décisions du pouvoir politique et du cahier des charges établi par l'ADEPS pour l'organisation du sport INDOOR
- De mettre tout en œuvre pour disputer un interclubs 2020-2021
- De mettre en place une ligne de conduite qui pourra être adaptée :
 - En fonction des situations locales
 - Suivant les spécificités des différentes entités (FRBTT-IWB-PROVINCES)
 - En fonction de l'évolution de la situation sanitaire
 - Dans le respect de l'autonomie provinciale

Plusieurs scénarios ont été envisagés et seront présentés au Conseil d'Administration (Conseil Régional) et à la Ligue Néerlandophone.

A ce stade, il faut retenir que la volonté est de disputer « un » interclubs en 2020-2021, en respectant les dates déjà réservées par les clubs et dans le respect des décisions du CNS.

Rappel du communiqué publié le 25 juillet sur le site de l'AFTT...

Après avoir annulé la phase 5 du déconfinement, Le Conseil National de Sécurité du 23 juillet a également ajouté des consignes supplémentaires afin de lutter contre le renforcement de l'épidémie en Belgique :

- *Port du masque obligatoire pour les +12 ans (à partir du 25 juillet) dans tous les lieux publics et dans les infrastructures sportives.*
- *Les autorités locales peuvent imposer des consignes supplémentaires.*
- *Les cafétarias doivent respecter les consignes pour l'Horeca, et devront tenir un registre pour le traçage via un formulaire disponible sur le site SPF Economie.*

Retrouvez le protocole complet de l'Adeps sur le lien suivant :

<https://aftt.be/wp-content/uploads/2020/07/Protocole-INDOOR-Phase-4-Mise-à-jour-230720.pdf>